Deux Vallées
Communauté de Communes

BAC JAUNE

Le tri sélectif est encore plus simple sur la CC2V



Au 1er juillet 2019, vous allez pouvoir trier davantage de déchets. A cette date, il sera possible de déposer dans votre bac jaune TOUS les emballages (hors verre) et les papiers. Cela concerne les emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique. C'est aujourd'hui possible grâce au changement de centre de tri. Les nouveaux trieurs optiques et la création de nouvelles filières de récupération des plastiques rendent le tri des déchets plus performant.
Pour vous aider :

- C'est un emballage (hors verre) ? Déposez-le dans le bac jaune !
- Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
  Les consignes en images

Le recyclage permet de limiter les pollutions de l'air, de l'eau ou des sols

Le recyclage évite l'extraction et le transport des ressources naturelles nécessaires à la production des matières premières utilisés dans la fabrication des produits finis. Le recyclage favorise aussi d'importantes économies d'énergie. Par exemple, fabriquer un produit à partir d'aluminium recyclé permet d'utiliser 95% d'énergie en moins qu'en utilisant de la bauxite (la ressource naturelle de laquelle est issu l'aluminium).

Bravo !

Sur la CC2V, 1 511 tonnes d'emballages et de papiers collectés en 2018. C'est 11% de plus en 6 ans, soit 66 kg par habitant. **C'est surtout beaucoup plus que la moyenne nationale** qui était en 2015 de 47 kg/hab. (chiffre SINOE 2015).
Avec les nouvelles consignes nous allons très certainement faire mieux. D'ici 2022, la simplification des consignes de tri concernera 100% des français. Pour la CC2V, les nouvelles consignes de tri remplacent les consignes présentes sur les emballages.

Découvrez le dossier consacré à ce changement de nos habitudes